

Pouvoir d'emprunt

Jusqu'ici, nous avons vu le ministre d'État chargé des Finances (M. Cosgrove) se comporter d'une façon que j'ai trouvée tout à fait scandaleuse. Il nous a fourni une bien maigre explication de la position financière du gouvernement. Dans ses propos, il a confondu les emprunts avec les dépenses et les fonds non affectés et nous a dit que le gouvernement avait publié des centaines et des milliers de pages de prévisions budgétaires pour indiquer à quoi l'argent servira qu'il veut emprunter.

Ce n'est pas de cela que nous devrions discuter, mais de savoir si le gouvernement a le droit d'emprunter de l'argent avant d'avoir présenté son programme financier pour l'année financière qui commencera le 1^{er} avril prochain. Nous étudions un amendement à la Partie II du projet de loi relatif à des emprunts qui doivent être contractés pendant l'exercice financier 1983-1984. Notre parti a proposé un amendement pour réduire le pouvoir d'emprunt à \$1 pour l'exercice financier en question. Nous avons présenté cette motion après y avoir réfléchi longuement et nous être interrogés sur ce que le gouvernement et le Parlement devraient faire.

• (1140)

Je voudrais tout d'abord rappeler à la Chambre ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré le 27 octobre 1982, comme on peut le voir à la page 20081 du *hansard*. Voici ce qu'il disait:

Dans le budget que je me propose de déposer au début de 1983, je ferai de nouveau le point sur la situation financière de l'exercice, présenterai des estimations pour 1983-1984 et les années futures, avant de demander le cas échéant de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

Le ministre s'est enfin laissé convaincre au comité de nous donner une explication raisonnable de la situation économique du Canada pour l'année financière en cours. Par ailleurs, il a refusé catégoriquement de nous donner comme il l'avait promis des prévisions sur ce que nous réserve 1983-1984.

La Chambre aurait donc tout à fait tort d'autoriser le ministre à emprunter au nom du public canadien de l'argent qui doit servir à des dépenses qu'il n'a pas encore planifiées et à des projets sur lesquels la Chambre des communes ne s'est pas prononcée.

Monsieur le Président, nous ne sommes pas assez naïfs pour croire que le gouvernement peut se passer d'argent. Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire qu'en empêchant le gouvernement d'aller plus loin et qu'en nous opposant au pouvoir d'emprunt demandé dans la Partie II du projet de loi, nous allons mettre un terme aux programmes qui existent maintenant au Canada et que nous allons empêcher les pensions de vieillesse d'être versées, le programme RELAIS d'être maintenu, et ainsi de suite. Nous devons cependant examiner la conjoncture financière au Canada. C'est pourquoi je pensais que le ministre dirait quelque chose à ce sujet ce matin. Or, il n'en a pas parlé.

Le 18 mars, le ministre avait des dépôts de 4,310 millions de dollars dans les banques à charte du Canada. Comme nous le savons tous très bien, le ministre a déjà emprunté illégalement 1,100 millions de dollars sur le marché en ayant recours à l'article 39 de la loi sur l'administration financière, ce qui veut dire que la mesure à l'étude donnera au ministre un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 3.9 milliards de dollars.

Si l'on additionne les dépôts bancaires du gouvernement et le pouvoir d'emprunt demandé dans le projet de loi, on constate que si la mesure et l'amendement sont adoptés, le gouvernement pourra emprunter ou avoir à sa disposition 8,210 millions de dollars au total. Cela devrait être amplement suffisant pour maintenir le gouvernement à flots, du moins jusqu'au congé du 24 mai. C'est toute la marge de manœuvre qu'il devrait avoir. Il a le devoir de présenter un budget aux Canadiens et il pourrait le faire. Le gouvernement nous avait promis un budget et nous lui demandons de remplir sa promesse.

M. Blais: Dans ce cas, nous devrions adopter le projet de loi.

M. Blenkarn: Nous n'allons pas approuver une mesure qui autorise le gouvernement à manquer à ses promesses. Il avait promis de se soumettre au verdict populaire au début de 1983. Nous sommes déjà au printemps de 1983.

M. Cosgrove: Ça ressemble plutôt à l'hiver.

M. Blenkarn: Nous ne savons pas non plus quand il se propose de présenter un budget. La Chambre commettrait une erreur grave si elle autorisait intégralement les emprunts prévus dans la partie II. Notre amendement propose de réduire le montant à \$1, c'est-à-dire, qu'il ne doit pas y avoir d'emprunt sans budget. Le gouvernement n'a pas besoin d'emprunter sans budget. Il a suffisamment de fonds pour le mener jusqu'à la mi-mai et il a tout le temps de présenter un budget soit demain, soit la semaine prochaine, soit le 11 avril, quand la session reprendra. Il peut très bien présenter un budget et fournir un bilan financier aux contribuables et surtout leur proposer des projections pour indiquer où il s'en va. Jusqu'à présent, on a l'impression qu'il nous mène sur la voie de la catastrophe financière intégrale.

Dans le budget des dépenses pour l'année financière en cours qu'il a déposé le 12 novembre 1981, le ministre des Finances prévoyait des recettes dépassant les 80 milliards. Aujourd'hui, il a ramené ses projections à 66 milliards, soit un recul de plus de 17 p. 100, et pourtant on nous demande l'autorisation d'emprunter sans même nous donner une idée de ce que seront les recettes, sans même nous dire comment le gouvernement limitera ses dépenses. Le gouvernement se contente de nous présenter une estimation de ce qu'il voudrait dépenser et espère ensuite que la Chambre des communes l'autorisera à emprunter, à emprunter davantage peut-être même à imprimer de l'argent. Notre pays s'inquiète vraiment du fait que depuis novembre dernier la Banque du Canada ait fait imprimer un milliard de dollars, soit près de 10 p. 100 de la monnaie en circulation.

En tant que députés, nous devons veiller à ce que notre pays soit bien administré. Il serait absolument ridicule et surtout déraisonnable de permettre au gouvernement d'emprunter 14 milliards sans déposer de budget, sans offrir de projections, sans même dire où il nous mène.

Nous nous serions opposés à la partie I du projet de loi si le ministre des Finances avait refusé de nous renseigner au comité. En fait, monsieur le Président, on se souvient que le débat à la Chambre ayant duré plusieurs jours, fut finalement interrompu par la clôture. Le débat n'aurait pas été interrompu de cette manière si le ministre des Finances avait fait preuve de sincérité à l'égard des contribuables et à l'égard des parlementaires, dans sa déclaration du 17 février. Ce jour-là, si le ministre des Finances avait présenté les données et les analyses qu'il a déposées devant le comité, il eût été facile